

# Comité exécutif

# Ordre du jour

- Bureau de domaine INFO
- Evaluation HCERES
- Règlement intérieur :
  - Modalités de recrutement des doctorants
  - Absence non justifiée à une formation doctorale complémentaire
  - Statut du co-encadrant dans le jury de doctorat
  - Formation des nouveaux HDR
- Calendrier 2025
- Questions diverses

# Domaine INFO

- 1 avril : Directeur du domaine INFO devient directeur du CERI SN
- 25 mars : Appel à candidature pour assurer la fonction de DED adressé aux membres du bureau de domaine
- 



# Evaluation HCERES

- **Phrases évaluatives**
  - **Très bien adossée à la recherche, la formation doctorale s'intègre parfaitement dans son environnement scientifique et institutionnel** en cohérence avec la diversité des spécialités scientifiques.
  - **Restant à l'écoute des doctorants dans un souci d'amélioration continue, la formation doctorale relevant du périmètre de l'ED MADIS propose une offre de formation variée et de très bonne qualité.**
  - **La politique de recrutement de la formation doctorale est claire** et met en œuvre des **méthodes cohérentes de sélection de candidats** qui entretiennent sa bonne attractivité.

# Evaluation HCERES

- **Phrases évaluatives**
  - L'école doctorale **fixe des règles d'encadrement raisonnées** et assure un **très bon suivi de ses doctorants**.
  - Tout en étant ouverte à l'international, la formation doctorale assure une **préparation et un suivi de la poursuite de carrière**.

# Evaluation HCERES

- **Points forts**
  - Un fort adossement à des équipes de recherche reconnues et attractives ;
  - Une grande qualité de formations diversifiées ;
  - Une intégration claire dans les hubs thématiques de l'université de Lille ;
  - Une gouvernance de l'ED bien structurée avec des pratiques efficaces ;
  - Un soutien à la science ouverte.

# Evaluation HCERES

- Point faible MADIS et **recommandation**
  - Un manque d'appropriation du rôle de l'ED, dans certaines étapes de la vie doctorale, par les doctorants ;
  - **Sortir l'école doctorale de son rôle purement administratif, notamment dès le recrutement et lors des CSI.**
- Point faible 3<sup>e</sup> cycle et **recommandations**
  - Des modalités de recrutement des doctorants trop variées ;
  - **Harmoniser les modalités de recrutement des doctorants à la fois entre les ED et suivant les types de contrats doctoraux.**
  - **Des pratiques communes concernant des auditions des candidats sélectionnés indépendamment du type de financement seraient susceptibles d'améliorer la qualité des processus de recrutement.**

# Evaluation HCERES

- Point faible MADIS et recommandation
- Des taux d'encadrement parfois élevés ;
- Limiter le nombre des dérogations au dépassement du taux d'encadrement, notamment en incitant le passage de l'HDR dans certaines équipes.
- Situation MADIS :

## Nombre de dépassements de seuil

Année	20-21	21-22	22-23	23-24	24-25	Total
dépassements	3	0	2	4	4	13

## Histogramme des dépassements

dépassements	1	2	3
HDR	6	2	1

Depuis 2020 3 inscriptions en HDR dans les 3 équipes avec 2 ou 3 dépassements.

- Point faible 3<sup>e</sup> cycle et recommandation
- Une formation des encadrants perfectible ;
- Augmenter la part des encadrants formés à la supervision des doctorants

# Evaluation HCERES

- Point faible MADIS et recommandation
  - Un nombre de thèses en partenariat avec le monde socioéconomique encore trop modeste au regard du taux de poursuite de carrière en entreprise ;
  - Renforcer la poursuite de carrière en entreprise, notamment par des évaluations des projets de thèses sous contrat de droit privé pour les thèses en lien avec le monde industriel.
  - Situation MADIS :
    - 23-24 : 15 % doctorants en lien avec monde socio-économique dont 11 % CIFRE (4 contrats doctoraux de droit privé).
    - Moyenne nationale : 12 % de docteurs sont CIFRE (tout secteur)

# Evaluation HCERES

- Point faible MADIS et **recommandation**
  - Un manque de prise en compte des enjeux du développement durable dans le numérique au sein la formation doctorale.
  - **Élargir l'offre de formation en développement durable pour intégrer davantage cette thématique dans la formation doctorale, en cohérence avec les objectifs de transition numérique responsable.**

# Règlement intérieur

- Article 4 Recrutement des doctorants
  - Le bureau de domaine peut organiser des auditions pour évaluer les candidates et candidats
  - A remplacer par
  - Le bureau de domaine organise des auditions pour évaluer les candidates et candidats, quel que soit le financement du projet doctoral.

# Règlement intérieur

- **Absentéisme aux formations:**
  - 72 doctorants 23-24 (soit 28%) avec au moins 1 absence non justifiée.
- **Article 8 Modules de Formations Doctorales et Crédits de Formations Doctorales**
  - Afin de réduire l'absentéisme non justifié, il sera attribué des crédits négatifs aux doctorants absents à une formation à laquelle ils se sont inscrits sans avoir prévenu l'organisateur et l'EG au moins cinq jours à l'avance. Leur nombre sera identique en valeur absolue à celui qu'aurait généré la participation à la formation.

# Règlement intérieur

- **Article 6 Qualité des rapporteurs ou rapporteuses et composition du jury**
  - Un docteur peut participer au jury selon la qualité suivante :
    - Rapporteur ;
    - Examineur ;
    - Directeur de la thèse ;
    - Co-directeur de la thèse ;
    - Co-encadrant. Lors de la soutenance, les droits et devoirs d'un co-encadrant sont identiques à ceux d'un directeur ou co-directeur de thèse.

# Règlement intérieur

- **Article 6 Qualité des rapporteurs ou rapporteuses et composition du jury**
  - **Un docteur peut participer au jury selon la qualité suivante :**
    - Rapporteur ;
    - Examineur ;
    - Directeur de la thèse ;
    - Co-directeur de la thèse ;
    - **Co-encadrant. Lors de la soutenance, les droits et devoirs d'un co-encadrant sont identiques à ceux d'un directeur ou co-directeur de thèse.**

# Règlement intérieur

- Article 5.8 Formation des encadrants

- Un candidat à l'HDR, à la direction sans HDR ou la co-direction sans HDR, doit avoir suivi une formation à l'encadrement des doctorants avant de recruter son premier doctorant.

# Calendrier renouvellement direction

- 5 avril Envoi aux HDR MADIS de l'appel à candidature pour la direction de MADIS
- 2 juin 12h Date limite de réception des candidatures
- 6 juin Audition des candidats devant le conseil MADIS et vote du conseil
- 10 juin Envoi de la proposition du conseil aux établissements
- Septembre Prise de fonction

